



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 15 novembre 2022 à 18 heures 30 minutes  
Complexe Saint Exupéry - Salle Tournesol

## Présents :

M. ANFRYE Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, Mme RIOT Eloise

## Procuration(s) :

M. PRICOT Mickael donne pouvoir à M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier donne pouvoir à M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne donne pouvoir à Mme CHIROL Avelyne, Mme MERCENNE Alexandra donne pouvoir à Mme RIOT Eloise, M. POUPARD Yann donne pouvoir à Mme TRIAUREAU Caroline (pouvoir non utilisé car Mme TRIAUREAU Caroline était absente).

## Absent(s) :

Mme TRIAUREAU Caroline

## Excusé(s) :

Mme HEBERT Corinne, Mme MERCENNE Alexandra, M. POUPARD Yann, M. PRICOT Mickael, M. VASSE Xavier

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Sylvie

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Le Conseil Municipal commence à 18h30

## **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 05/09/2022**

Les membres du conseil Municipal, présents ou représentés adoptent le compte-rendu à l'unanimité.

## **1 - Délibération relative au temps de travail depuis le 1er janvier 2022**

Annule et remplace la délibération 2022-16 du 21/02/2022

Madame le Maire explique que lors du Conseil Municipal du 21/02/2022, les membres avaient voté pour cette délibération, mais que nous n'avions pas l'avis du Comité Technique. Son avis a été rendu le 21/09/2022.

Il faut donc repasser cette délibération en Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que cette délibération est prise pour expliquer que la Commune a des agents à temps complet soit 35h/semaine.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De valider la délibération relative au temps de travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **2 - Cotisation adhésion Seine Maritime Attractivité**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que nous avons travaillé en collaboration avec Seine Maritime Attractivité pour "la construction des maisons seniors", la RD111, et la construction de la Mairie. Madame le Maire explique que la Commune les a sollicités, pour un dossier qui sera présenté lors de ce Conseil Municipal.

Madame le Maire explique que la Commune adhère depuis l'an dernier à Seine Maritime Attractivité, pour une assistance Maîtrise d'ouvrage,  
Cette cotisation annuelle est fixée à 0.50 € par habitant soit pour cette année 787 €.

Madame le Maire explique que Seine Maritime Attractivité est très compétente et recherche toujours les meilleures solutions pour la Commune.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à régler chaque année l'adhésion à Seine Maritime Attractivité

### **3 - Assurance statutaire**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 octobre 2021 nous avons demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour notre compte au contrat d'assurance statutaire. Cette assurance couvre les remboursements des salaires en cas de maladie des agents.

Madame le Maire explique que d'après les résultats de l'appel d'offres mené par le CDG 76, l'assurance qui a été retenue est la même que celle des années précédentes soit :

- CNP ASSURANCES / SOFAXIS
- Pour une durée : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **Pour les agents affiliés à la CNRACL :**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différentes offres proposées.

Madame le Maire explique que lors de nos précédents contrats, nous avons opté pour ces agents (agents titulaires, stagiaires) :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Cette option était de 5.80% de la masse salariale, elle passe à 6.99% de la masse salariale.

#### **Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :**

Madame le Maire explique la Commune a un seul agent dans cette situation, car cet agent ne fait que 28h/semaine. Les agents contractuels sont affiliés à une autre assurance.

Madame le Maire explique que les membres du Conseil Municipal avait précédemment opté pour l'option :  
Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire

Le précédent contrat était pour les mêmes option de 0.98% de la masse salariale, il passe à 1.10% de la masse salariale.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour, les agents affiliés à la CNRACL et ceux qui ne sont pas affiliés à la CNRACL à l'option :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire.

Madame le Maire explique que c'est les services du Centre de Gestion qui assurent la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale, ils étaient lors du précédent contrat de 0.20%.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Décident :

- D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour l'option :  
Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire.

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent.

#### **4 - Comité des fêtes : demande de subvention**

Madame le Maire explique que le Comité des fêtes sollicite une subvention de 4 000€.

Cette Association n'avait pas sollicité de subvention en début d'année et a perçu en 2020 10 000€

Madame le Maire rappelle qu'en 2020 et 2021, la Fête Villageoise n'a pas été organisée et la Saint Sylvestre a été annulée.

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'octroi de cette subvention.

M. CARPENTIER Ludovic demande par quoi est justifiée cette demande de subvention.

Madame le Maire répond que cette demande de subvention est justifiée par la hausse du coût du feu d'artifice et des produits alimentaires.

Un débat s'installe entre les élus.

Madame le Maire propose de voter pour l'octroi de cette subvention de 4 000€.

Un nouveau débat s'installe.

Madame le Maire propose de voter, sur demande des élus de demander un bilan financier à l'Association du Comité des fêtes.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- De demander un bilan au Comité des fêtes à ce jour, pour le prochain Conseil Municipal

12 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme RIOT Eloïse, M. JOLY Daniel, Mme FRANCOIS Sylvie, M. FLEURIGAND Cédric, M. ANFRYE Bernard, par procuration Mme HEBERT Corinne, M. VASSE Xavier, M. PRICOT Mickael, Mme MERCENNE Alexandra

1 abstention : Mme CHIROL Avelyne.

Madame le Maire propose de voter sur demande des élus une subvention de 2000€ à l'Association du Comité des fêtes, dans l'attente du bilan financier.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'octroyer une subvention de 2000€ à l'Association du Comité des fêtes, dans l'attente du bilan financier.

12 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme RIOT Eloïse, M. JOLY Daniel, Mme FRANCOIS Sylvie, M. FLEURIGAND Cédric, M. ANFRYE Bernard, par procuration Mme HEBERT Corinne, M. VASSE Xavier, M. PRICOT Mickael, Mme MERCENNE Alexandra

1 abstention : Mme CHIROL Avelyne.

#### **5 - Noël de l'école : carte cadeau**

Par délibération du 11 octobre 2021 concernant le Noël de l'Ecole, il a été décidé de maintenir l'achat d'un jouet de la Petite section au CE1 et d'attribuer une carte cadeau de 18 € à partir du CE2.

En collaboration avec Madame la Directrice de l'Ecole il est proposé de maintenir l'achat d'un jouet de la petite section au CP l'achat d'une carte cadeau dès le CE1.

Un débat s'installe entre les élus.

Il convient d'accepter cette nouvelle proposition qui sera applicable chaque année pour le Noël des enfants de l'Ecole.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité

Décident :

- De maintenir l'achat d'un jouet de la classe de petite section au CP et de l'achat d'une carte cadeau à partir du CE1.

12 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme FRANCOIS Sylvie, M. FLEURIGAND Cédric, M. ANFRYE Bernard, par procuration Mme HEBERT Corinne, M. VASSE Xavier, M. PRICOT Mickael, Mme MERCENNE Alexandra

1 voix contre : Mme RIOT Eloïse.

## 6 - Projets d'école

Par délibération du 25 septembre 2022, il a été décidé d'octroyer un budget de 120 € par élève et de l'attribuer globalement par classe pour l'ensemble des besoins de chaque classe (fournitures, livres, équipements sportifs, transports etc...).

Madame le Maire rappelle les budgets attribués par classes :

|                  |        |
|------------------|--------|
| Petite Section : | 3 000€ |
| Moyenne Section  | 2 640€ |
| Grande Section   | 3 000€ |
| CP               | 2 640€ |
| CE1              | 2 760€ |
| CE1/CE2          | 2 160€ |
| CE2              | 2 760€ |
| CM1              | 3 360€ |
| CM2              | 3 120€ |

Soit un total global de 25 440€.

L'école nous demande des subventions exceptionnelles pour 4 projets :

### 1 Projet Poney classe de CP

Madame le Maire explique que ce projet est mené en association avec les écurie "Les Grives" à la Remuée. Ce projet comprend 8 séances d'équitation, 8 cours d'hypologie 2 escape game, 2 courses d'orientation. Il s'agit d'emmener les 22 élèves de la classe de CP durant 8 journées ; 4 mardis en Mai 2023 et 4 mardis en Juin 2023.

Le budget s'établit ainsi :

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Interventions              | 3 027,20€ |
| Transports                 | 2 152,00€ |
|                            | -----     |
| Soit une dépense totale de | 5 179,20€ |

Le plan de financement s'établit comme suit :

|   |           |
|---|-----------|
| Participation coopérative de la classe      | 1 299,20€ |
| Participation coopérative de l'école        | 500,00€   |
| Participation de l'Association Scolaire     | 1 000,00€ |
| Participation des familles (40 €x22 élèves) | 880,00€   |
|   | -----     |

**Soit un solde demandé en subvention à la Commune 1 500,00€**

Mme RIOT Eloïse demande où se situe l'écurie.

Un débat s'installe entre les élus.

A noter que le transport est normalement compris dans le budget global décidé le 25 septembre 2022.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention pour le projet "Poney Classe de CP" d'un montant de 1500€.

12 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme RIOT Eloïse, M. JOLY Daniel, Mme FRANCOIS Sylvie, M. FLEURIGAND Cédric, M. ANFRYE Bernard, par procuration Mme HEBERT Corinne, M. VASSE Xavier, M. PRICOT Mickael, Mme MERCENNE Alexandra.  
1 voix contre : Mme CHIROL Avelyne.

### **2 Projet – Association CARDERE 9 classes**

Il s'agit de sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge au respect de l'environnement et de connaître et comprendre le monde vivant, ainsi que les enjeux de la transition écologique.  
Ce projet concerne l'ensembles des classes de l'école.

Dépenses prévisionnelles :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Interventions de l'ASSOCIATION 300 € X 9 classes | 2 700.00 €        |
| Transports 200€ X 12 sorties                     | 2 400.00 €        |
|  | -----             |
| <b>Total estimatif</b>                           | <b>5 100.00 €</b> |

Sur ce projet pas de plan de financement présenté, cela suppose que la Commune devrait subventionner l'intégralité du projet, en sachant comme pour le premier projet, le transport est prévu dans le budget global de l'Ecole.

Un débat s'installe entre les élus.

Madame le Maire propose de prendre en charge le budget transport.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

De prendre en charge les frais "estimatifs" de transports pour le projet cardère soit environ 2 400€.

### **3 Projet "Les incorruptibles" - J'aime lire 9 classes**

Il s'agit d'un abonnement au Jury Jeunes lecteurs "Les incorruptibles" et de l'achat d'abonnement à des magazines ou l'achat d'albums.

Coût prévisionnel :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Abonnements magazines ou achat d'albums (150 €X 9 classes) | 1 350.00 €        |
| Abonnement au Jury Jeunes Lecteurs "les incorruptibles"    | 966.55 €          |
|  | -----             |
| <b>Total prévisionnel</b>                                  | <b>2 316.55 €</b> |

Pas de plan de financement sur ce projet, à noter que le budget alloué par classe comprend l'achat de livres.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De prendre en charge les frais d'abonnement pour le projet "Les incorruptibles" soit 966.55€ sous forme de subvention versée directement à la coopérative scolaire.

### **4 Projet Pierrefiques classe de CM2**

Comme chaque année la classe de CM2 envisage une classe transportée sur le thème de l'enquête policière à Pierrefiques.

Coût du projet :

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| Séjour                                | 7 442.40 € |
| Transport A/R Rogerville Pierrefiques | 378.00 €   |
| 2 AR Pierrefiques/Etretat             | 544.30 €   |
|                                       | -----      |
| Soit un coût total de                 | 8 364.70 € |

Plan de financement :

|   |                   |
|---|-------------------|
| Coopérative de la classe                                | 464.70 €          |
| Coopérative de l'École                                  | 500.00 €          |
| Association Scolaire                                    | 800.00 €          |
| Participation des familles (100 €X26 élèves)            | 2 600.00 €        |
|   | -----             |
| <b>Soit un solde demandé en subvention à la Commune</b> | <b>4 000.00 €</b> |

Madame le Maire rappelle que les années précédentes la Commune participait à hauteur de 3 000€  
Un débat s'installe entre les élus.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Décident :

- D'accorder une subvention pour le projet "Pierrefiques", classe de CM2, d'un montant de 3 000€.

### **7 - Budget Communal : passage en M57**

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Madame le Maire explique que pour le Budget Communal, nous avons un passage en M57, c'est la nouvelle  
la comptabilité qui comprend une nouvelle nomenclature fonctionnelle.

Madame le Maire donne lecture d'une explication sur cette nouvelle nomenclature.

M. ANFRYE Bernard demande s'il s'agit d'un nouveau logiciel.

Madame le Maire répond que non, c'est un nouveau plan comptable qui remplace celui de la M14 à l'avenir  
le compte de gestion et le compte administratif seront regroupés dans un même document.

Madame le Maire souhaiterait que cela prenne effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sachant que le trésorier a émis un  
avis favorable à sa demande.

M. ANFRYE Bernard demande si cela nécessite une formation.

Mme le Maire répond qu'il y aura une petite formation mais rapide, car il y a déjà des communes qui sont  
passées au M57 en test.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décident :

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Ville de Rogerville, et de ses budgets annexes
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### **8 - Construction des maisons séniors Lot1**

Madame le Maire explique que la Commune rencontre des difficultés avec l'Entreprise chargée du gros  
œuvre pour la construction des 8 maisons seniors. En effet, cette dernière après avoir encaissée le  
paiement de sa dernière facture, que nous avons bloqué pour certaines complications, n'intervient plus sur  
le chantier.

M. ANFRYE Bernard demande le nom de l'entreprise concernée. Madame le Maire répond qu'il s'agit de  
l'entreprise Estuaire Habitat. M. ANFRYE Bernard dit qu'elle avait les "reins solides"

Mme le Maire répond que ce n'est plus le cas que cette entreprise lui a fait part de ces difficultés  
financières, qu'elle ne pouvait plus acheter le matériel nécessaire et qu'elle n'avait plus d'employés.

Pour autant l'Entreprise n'a fait aucune démarche de fin de cession, de liquidation judiciaire ou de dépôt de  
bilan et souhaite apparemment continuer son activité.

Après renseignements pris auprès des juristes, il convient :

- De faire un constat d'huissier,

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décident :

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents liés aux marchés d'Energie avec la Communauté Urbaine.

### Gestion de l'Eclairage Public

Madame le Maire demande : Devons-nous éteindre tous les candélabres le soir ?

M. ANFRYE nous précise qu'il préfère que les éclairages soient allumés. Les élus approuvent la réponse.

Les élus seraient tentés de baisser l'intensité de l'éclairage, mais cette solution ne peut être envisagée qu'avec les mêmes équipements sur l'ensemble du village. Elle ne serait pas équitable pour les habitants puisque les lampes incandescentes laisseront une partie du village dans le noir.

La priorité des élus est la sécurité des habitants, la Commune est proche du site pénitencier qui amène un flux de voitures et autres engins notamment la nuit, sans compter l'augmentation sensible de cambriolage. La Commune s'est équipée d'une vidéo protection, les caméras dans l'obscurité rendent leurs utilisations moins performantes.

La Commune souhaiterait que l'on termine le passage des candélabres en LED qui aurait dû être fini en 2019 suite à notre demande du 31/12/2018.

### Informations :

- Tableau des devis

### Fonctionnement

| INTITULES  | DEVIS ENTREPRISES<br>CONSULTEES | MONTANTS ENGAGES          |
|--|---------------------------------|---------------------------|
| Fourniture classe CE1  | Société 1                       | 64.80€                    |
| Fourniture classe PS   | Société 1                       | 356.68€                   |
| Fournitures classe MS  | Société 1                       | 246.22€                   |
| Fourniture classe CP   | Société 1                       | 63.59€                    |
| Analyse Legionella   | Société 1                       | 1020€                     |
| Prise en charge du tracteur + déplacement                                  | Société 1                       | 173.54€                   |
| Bennes 3 point avec basculement  | Société 1                       | 1668€                     |
| Compas gaz + rotule  | Société 1                       | 289.52€                   |
| Fourniture classe (mur sonore interactif)                                  | Société 1                       | 55.20€                    |
| Remplacement de 3 moteurs sur évaporateur Salle des fêtes                  | Société 1                       | 627.60€                   |
| Fournitures scolaire classe MS   | Société 1                       | 197,11 €                  |
| Carte prépayée outils numérique  | Société 1                       | 66.40 €                   |
| Livres anglais classe CE2  | Société 1                       | 39.00 €                   |
| Stylos personnalisés mairie  | Société 1                       | 2414,28 €                 |
| Réparation du petit tracteur   | Société 1                       | 2330.05€                  |
| Fuel   | Société 1                       | 1713.60€                  |
| Réparation Tondeuse Ferrari  | Société 1                       | 1737.70€                  |
| Installation illuminations de Noël   | Société 1                       | 8580,00 €                 |
| Cartes cadeaux CE1 à CM2 Noël  | Société 1                       | 2060.28 €                 |
| Jouets Noël PS à CP  | Société 1                       | 1397.06 € + frais de port |
| Chocolats enfants Noël Ecole   | Société 1                       | 550,00 €                  |
| Livres classe MS   | Société 1                       | 94.77 €                   |
| Petites fournitures pour Noël PS   | Société 1                       | 71.33 €                   |
| Fournitures classe CM1   | Société 1                       | 124.37 €                  |
| Remplacement du boîtier de la boîte de contrôle de la chaudière de l'école | Société 1                       | 476.93€                   |

- De mettre l'entreprise en demeure d'assurer son chantier,
- De lui appliquer les pénalités conformes au Cahier des Charges Administratives Particulières et Générales
- De se faire seconder éventuellement par un avocat.

De plus elle doit fournir des explications au contrôleur technique de Socotec sur certaines techniques qu'elle a utilisées pour la construction.

Cette situation met en arrêt les constructions et va entraîner des difficultés pour les autres lots qui avaient planifié leurs travaux.

Un débat s'installe entre les élus.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à engager les démarches concernant ce dossier à savoir :
  - Choisir un avocat spécialisé dans ce domaine
  - De mettre l'entreprise en demeure d'assurer son chantier
  - De lui appliquer les pénalités conformes au Cahier des Charges Administratives Particulières et Générales.
  - D'Ester en justice si besoin
  - De régler les honoraires à l'avocat, l'huissier et tout autre corps de métier nécessaire (expert ou autre)

## **9 - Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**

### **Convention de délégation de gestion des espaces verts Accessoires de voirie**

Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par la Communauté Urbaine pour la gestion des espace verts.

Un débat s'engage sur la signature de cette convention, notamment sur son contenu.

Les membres du Conseil Municipal ne comprennent pas l'utilité de conventionner la gestion des espaces verts mis en place depuis la création de la Communauté Urbaine sans changement particulier sur le fonctionnement actuel et sans aucune participation financière.

Madame le Maire a précisé qu'il est peut-être utile d'officialiser l'entretien de nos espaces verts.

Les élus restent sur leur position et ce d'autant qu'elle peut être résiliée à tout moment.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De ne pas autoriser Madame le Maire à signer cette convention pour le motif qu'ils n'en trouvent pas l'utilité.

## **10 - Convention de délégation service relative à l'éclairage public, intervention de voiries sur espace non transférées à la CU**

Ce point sera traité lors du prochain Conseil Municipal en raison du manque de documents avec accord des élus.

## **11 - Communauté Urbaine – Marché de l'Energie**

Madame le Maire explique que la Communauté Urbaine change d'opérateur d'électricité avec un appel d'offre. La Communauté Urbaine passe un marché avec l'entreprise Ekwateur avec un nouveau marché pour des entreprises d'Energie verte.

M. ANFRYE demande s'il y a des propositions de tarifs.

Madame le Maire répond que oui, il y a des propositions de tarifs. Mais elles ne sont pas encore définies car il n'y a pas de consommation.

|   |           |         |
|---|-----------|---------|
| Remplacement de l'extracteur de la chaudière du Logement 18 rue Pasteur | Société 1 | 513.43€ |
| Remplacement de 2 têtes thermostatiques Salle des fêtes                 | Société 1 | 90.41€  |

### Investissement

|   |  |            |
|---|--|------------|
| Etagères Vestiaire Foot   | Société 1                                      | 2 212.87€  |
| Ecran LED Sony full HD 75 sur embase lourde (location réunion publique) | Société 1                                      | 367.20€    |
| Chaudière de la Fraternité X6   | Société 1                                      | 22 956.80€ |
| Eclairage de sécurité Complexe Saint Exupéry                            | Société 1                                      | 8 801.53€  |
| Aménagement du ST - Clôtures  | Société 1=>12 434.40€<br>Société 2=>12 906.29€ | 12 434.40€ |
| Porte sectionnelle Service Technique                                    | Société 1                                      | 16 005.94€ |

### Remerciement

Mme Catherine GUERIN, félicitait le Personnel des Espace verts

Petit message pour le Décès de Mme DERREY Françoise

Mme BENNEY Pascal, pour la délicate intention que la Commune a eu lors de son départ en retraite.

La séance est levée à 20h05

Le secrétaire  
Mme FRANCOIS Sylvie

Madame le Maire  
Mme CHIROL Avelyné